

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception - 8 AVR. 2014	Dossier complet le 08/04/2014	N° d'enregistrement F09314P0106

1. Intitulé du projet

Défrichement de 3,82 hectares sur le Domaine du Petit Arbois, situé sur la commune d'Aix en Provence. Renouvellement de l'autorisation de défrichement de 2009.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.	Surface totale concernée par le défrichement : 3,82 hectares. Surface fragmentée en 8 secteurs.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Dans le cadre des constructions et des aménagements liés à l'équipement et à la gestion de la ZAC du Petit Arbois, le Syndicat Mixte de l' Arbois réalise occasionnellement des opérations de défrichement sur une partie des terrains concernés par la ZAC.

Le défrichement a fait l'objet d'un renouvellement de son autorisation en mars 2009 (voir pièce jointe), expirant en mars 2014. Il convient donc de déposer une nouvelle demande de renouvellement de l'autorisation de défrichement pour continuer le développement de la ZAC du Petit Arbois.

Arrivé le : - 8 AVR. 2014	Projet de réponse	Éléments de réponse	Attribution	Mise en œuvre
-------------------------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------

4.2 Objectifs du projet

Le défrichement permettra les aménagements et constructions nécessaires au développement économique du Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée dans les prochaines années, notamment :

- construction de 2 à 3 bâtiments tertiaires
- aménagement de voiries
- création de poches de stationnement
- aménagement des bassins de rétention des eaux pluviales

La ZAC du Petit Arbois s'étend sur 75 hectares, dont 52 hectares d'espaces naturels non constructibles. A terme, 60 000m² de planchers seront construits.

La superficie totale des terrains constructibles s'élève à 214 930 m² localisés dans le cœur du domaine. La surface concernée par le défrichement est fragmentée en 8 secteurs, pour la plupart situés en zone constructible de la ZAC. Les zones à défricher ne concernent que les espaces restant à aménager (voir schéma PAZ en pièce jointe) qui seront défrichés au fur et à mesure des opérations sur le moyen terme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Selon le déroulement opérationnel de l'aménagement de la ZAC, des opérations de défrichement seront nécessaires pour viabiliser les terrains destinés à accueillir des bâtiments de bureaux, des laboratoires, des équipements...

L'ensemble des chantiers se déroule dans une approche environnementale globale (certification ISO 14001 du Syndicat Mixte de l'Arbois, démarche de chantier vert...).

Les opérations de défrichement visent à limiter le nombre d'arbres abattus, en évitant toute coupe de chênes (la coupe des pins est privilégiée) ou autre espèce remarquable.

D'un point de vue technique, les arbres seront abattus en limitant l'impact de l'intervention sur le milieu environnant : les arbres près des bâtiments ou des parkings seront débités manuellement par des ouvriers qualifiés, les autres seront abattus de telle sorte à ce qu'ils ne tombent pas sur des espèces à conserver. Selon le chantier concerné, les déchets pourront être broyés directement sur place (réutilisation en muelch par exemple), ou seront évacués. Les souches sont enlevées dans le même temps et broyées sur le site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation pour l'opération de défrichement, cette phase concerne la ZAC du Petit Arbois.

Concernant spécifiquement les espaces naturels, les abords des bâtiments, voiries et parkings sont gérés selon les prescriptions de la Préfecture concernant la protection incendie (maintien en l'état débroussaillé à 100 mètres des bâtiments et 50 mètres de part et d'autre des voiries).

Les espaces naturels créés le sont de manière la plus adaptée à l'environnement naturel : plantes rustiques, adaptées au climat méditerranéen, non invasive...L'ensemble des espaces verts du site sont gérés en "zéro phyto".

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de défrichement fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Préfecture au titre du Code Forestier. Le projet figure sur la liste locale des projets soumis à une évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure de demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale de la ZAC du Petit Arbois :	758 740 m ²
Superficie totale constructible :	214 930 m ²
Surface de plancher existante (SHON) :	38 987 m ²
Surface de plancher projetée à terme (SHON) :	60 000 m ²
Surface concernée par le défrichement :	38 200 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Domaine du Petit Arbois
Chemin du Sanatorium
13290 Aix en Provence
Parcelles concernées :
KW40 (partiellement)
KW43 (partiellement)
KW65 (partiellement)

Coordonnées géographiques¹Long. 5° 19' 53" 00Lat. 43° 29' 27" 00

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La ZAC du Petit Arbois peut être considérée comme un programme de travaux à part entière, débuté en 1993 lors de la création de la ZAC et poursuivi depuis (création du Syndicat Mixte de l'Arbois pour l'aménagement et la gestion, déroulement du plan des équipements publics, réhabilitation des anciens bâtiments et construction de nouveaux bâtiments...).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrains viabilisés et aménagés pour accueillir des laboratoires de recherche, des organismes publics et des entreprises au sein du Technopôle de l'Environnement Arbois Méditerranée. Les terrains de la ZAC sont classés ZA et ZN aux documents d'urbanismes.

Il existe des poches d'EBC sur la ZAC, qui ne seront pas impactés par les aménagements et constructions futures.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS Aix en Provence, version juillet 2013
PAZ et RAZ du Petit Arbois, version 2009

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 930012444 - PLATEAU D'ARBOIS - CHAÎNE DE VITROLLES - PLAINE DES MILLES
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques naturels(PPRn) « Mouvement de Terrain/ retrait/gonflement des argiles » a été prescrit oar arrêté préfectoral du 06/07/2005.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DOCOB FR 9312009 "ZPS du Plateau de l'Arbois" La limite de la ZPS et la limite Nord Ouest de la zone non constructible de la ZAC du Petit Arbois sont distantes d'environ 1km.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le bois issus des opérations de défrichage sera en excédent et pourra à ce titre être exploité en dehors de la ZAC (transformation en plaquettes combustible, en copeaux, en pâte pour papier etc).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obligatoirement les opérations de défrichage mèneront à la destruction d'arbres, la majorité des arbres jusqu'à présent abattus étant des pins (les chênes ont été conservés au maximum). Les travaux sont effectués si possible en dehors des périodes sensibles pour la biodiversité (hors des périodes de reproduction et de nidification, pour éviter au maximum les dérangements). Les surfaces concernées étant très faibles, la continuité des habitats n'est pas remise en jeu lors de ces opérations.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de défrichement en lui même ne consomme pas d'espaces
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est soumis au risque incendie, les opérations de défrichement et de débroussaillage doivent donc être conduites selon les prescriptions préfectorales
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors bruit ponctuel lié à l'abattage d'arbres
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets : bois utilisable en industrie papetière ou énergétique
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact ne semble ici pas nécessaire. Les surfaces concernées sont très réduites et très localisées, à proximité immédiate des zones déjà bâties.

Le projet de défrichement fait partie d'un projet global d'aménagement, la ZAC du Petit Arbois, largement étudié et connu des services de l'Etat, des collectivités et autres acteurs locaux.

L'impact du défrichement lui même est quasi-nul, les boisements concernés ont des emprises au sol très limitées, peu denses et majoritairement peuplés de pins d'Alep. En effet, le droit à construire restant étant d'à peine plus de 20 000m² de plancher, les surfaces au sol concernées par ces futures constructions et aménagements sont de faible ampleur. Le PAZ et le RAZ du Petit Arbois délimitent déjà les futures zones de densification, et ces dernières sont peu étendues et ne représentent donc qu'une partie des 21 ha constituant la surface constructible du Petit Arbois.

Les impacts de l'opération du Petit Arbois elle même étant connus, identifiés et traités depuis de longues années notamment, via la certification ISO 14001 du Syndicat Mixte de l'Arbois (attestant de l'amélioration continue de la prise en compte et de la réduction des impacts environnementaux de ses activités), mais aussi par les échanges permanents entre le Syndicat Mixte de l'Arbois et ses partenaires locaux (collectivités, associations, services de l'Etat, acteurs économiques...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 5° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Arrêté portant autorisation de défrichement d'un bois de collectivité du 13 mars 2009
PAZ du Petit Arbois (visualisation des futures zones à aménager en partie sud)
RAZ du Petit Arbois

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aix en Provence

le.

07 AVR. 2014

Signature

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT
MIXTE DE L'ARBOIS**

Alexandre MEDVEDOWSKY

